

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2011

L'An Deux Mille Onze, le Vingt Neuf Mars à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient présents :

JP LESSELIN, MM. PREVOST. BOUDIOS, E. JANSSEN, J. DANIEL, JJ MARTEIL, F. BALLESTER, J. GREVES, M. LECLERCQ, M. FOIDART, Adjoints, F. HERVE, P. CORMIER, JM LE CLANCHE, A. BUZARE, L. MONNERIE, MF GUILLEMOT, M. BOUTRUCHE, JP DEMANT, M. YVON, R. LANGRONIER, R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD, A. LE BORGNE, M. GUILLERME, P. LE DRO, conseillers.

Absents excusés :

- I LECLERCQ qui a donné procuration à P. CORMIER
- I. RUELLAN qui a donné procuration à L. MONNERIE
- Nathalie BARRIERE
- Odile Fourniol

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 23 Mars 2011

Date de l'affichage : 23 Mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 31 (30 pour les comptes administratifs, M. le Maire se retire de la salle au moment du vote)

2011 - 24 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2011

Le compte rendu du Conseil municipal du 25 Janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

2011 - 25 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

INFORMATIONS RELATIVES AUX MARCHES PASSES SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Aménagement Maison de l'enfance

Rapporteur : Françoise BALLESTER

Publication sur Ouest France le 01/02/2011 et sur le site "e-megalis"

Date limite de réception des offres : mercredi 16 janvier à 12h00

Choix des prestataires : CAO du mardi 22/02/2011 à 16h00

Analyse des offres par le Cabinet Le Dyllo

Entreprises non retenues avisées le 7/03/2011

Entreprises retenues notifiées le 18/03/2011

Estimation TTC : 466 440 €

Montant TTC des offres retenues avec options : **445 539,80 €**

LOT 1 - Gros Œuvre-Aménagements extérieurs	TTC
JAFFRE	66 702,46 €
MAHE HUBERT	74 120,21 €
SOTRACO	67 235,83 €
LOT 2 - Charpente-Bardage Bois	TTC
MAHO	17 083,29 €
LE CORE	22 191,46 €
MOISAN	20 979,33 €
LE TRUDET	17 144,85 €
LOT 3 - Couverture-Zinguerie	TTC
JEGO	4 159,96 €
LESLE	4 067,38 €
LE CUNFF-BOURHIS	5 361,54 €
CORRIGNAN	5 294,02 €
LE PENHER	4 557,32 €
BELLAMY	6 302,64 €
LOT 4 - Menuiseries extérieures aluminium-Fermetures	TTC
ALUMINIUM DE BRETAGNE	18 230,62 €
MAHO	10 268,85 €
BEVAN	18 300,71 €
MOA	11 415,03 €
LOT 5 - Menuiseries intérieures	TTC
NOBELLES CREATIONS	91 791,55 €
RIVE OUEST AGENCEMENT	85 557,89 €
	Options : 1 912,40 €
EVOLUMAB	
LOT 6 - Cloisons sèches-Isolation	TTC
ARMOR ISOLATION	61 374,00 €
ISOLOR	52 617,85 €
LE MOULLIEC	52 136,51 €
SOPLAC	59 636,04 €
RAULT	56 745,39 €
NICOL	51 193,50 €
LOT 7 - Plafonds suspendus	TTC
A2T TROUDET	10 815,51 €

BRETAGNE PLAFONDS	11 556,94 €
GUILLIMIN	11 756,44 €
GOA	10 407,09 €
EUPHONIE	11 806,91 €
COYAC	10 477,13 €
LOT 8 - Revêtements de sols-Faïence	TTC
NICOL PERE &FILS	42 646,80 €
NICOL DIDIER	44 599,35 €
CARRE SOL	45 499,98 €
NEVANEN	42 293,38 €
ANDREATA	53 857,27 €
LE BEL	45 721,14 €
STOPPANI	41 946,95 €
LE DORTZ	43 310,34 €
ATLANTIC OUEST CARRELAGE	55 320,00 €
CORREVA	49 124,24 €
LOT 9 - Peinture	TTC
SRPN	33 572,89 €
ARMOR PEINTURE PLATRERIE	32 305,34 €
SPRO	29 126,91 €
ETPR	29 202,01 €
LOT 10 - Plomberie-Sanitaires	TTC
ATS	27 576,17 €
CHAUFFAGE CONFORT ISOLATION	30 228,04 €
AIREC	36 317,40 €
AIREO	31 000,00 €
ELECTRO FROID	25 168,85 € Option : 2 896,41 €
REMOT	33 421,51 €
LOT 11 - Chauffage-Ventilation	TTC
AIREO	38 288,00 €
CHAUFFAGE CONFORT ISOLATION	71 510,77 €
AIREC	51 072,80 €
REMOT	59 038,41 €
ELECTRO FROID	50 727,04 €
LOT 12 - Electricité	TTC

CHAUFFAGE CONFORT ISOLATION	53 788,27 €
LORELEC	44 845,61 € Option : 3 542,58 €

Extension de la Mairie-Création d'un local archives

Rapporteur : Emmanuel JANSSEN

Publication sur Ouest France le 29/11/2010 et sur les sites "e-megalis" et "guidel.com"

Date limite de réception des offres : mardi 11 janvier à 16h00

Choix des prestataires : CAO du mardi 11/01/2011 à 15h00

Analyse des offres par le Cabinet Compère

Entreprises non retenues avisées le 18/01/2011

Entreprises retenues notifiées le 10/02/2011

Estimation TTC : 226 764 € hors lot 12 (chaudière : 40 000 € pour chaudière à condensation)

Montant TTC des offres retenues : **266 334,83 €**

LOT 1 - Gros Œuvre	TTC
MB	105 283,69 €
KSSY Constructions	99 894,02 €
SOTRACO	89 282,26 €
LOT 2 - Etanchéité	TTC
MATHAREL	23 226,40 €
LAHOUEL	26 197,84 €
CELT ETANCH	19 815,75 €
LE CUNFF-BOURHIS	23 560,57 €
SOPREMA	20 964,98 €
LOT 3 - Zinguerie	TTC
LE CUNFF-BOURHIS	1 962,76 €
LOT 4 - Isolation par l'extérieur	TTC
ATLANTIC FACADES	3 432,61 €
JFR ENDUITS	5 793,72 €
SOLORPEC	2 807,06 €
LOT 5 - Menuiseries extérieures	TTC
JSL MENUISERIES	7 348,22 €
MGP ALU	6 434,48 €
ALUMINIUM DE BRETAGNE	7 247,76 €
REALU	6 080,46 €

SNP	8 129,21 €
PORTIER	5 494,42 €
FENETRE OCEAN	7 935,46 €
LOT 6 - Menuiseries intérieures	TTC
PORTIER	4 221,63 €
AUDIC	3 644,93 €
GUICHARD	5 002,13 €
LOT 7 - Cloisons-Isolation-Doublage	TTC
CELTIPLAC	25 367,11 €
ISOLOR	24 709,83 €
LOT 8 - Plafonds suspendus	TTC
GUILLIMIN	2 348,66 €
COYAC	1 987,00 €
SUD BRETAGNE PLAFONDS	2 322,18 €
GOA	1 925,46 €
LOT 9 - Revêtements de sols	TTC
DUPUY	5 845,73 €
ATLANTIC OUEST FACADES	10 594,14 €
BERTHIER	9 043,41 €
D.FINITIONS	6 936,80 €
LOT 10 - Peinture	TTC
D.FINITIONS	20 810,40 €
ARMOR PEINTURE PLATRERIE	9 511,94 €
SOLORPEC	9 949,57 €
LOT 11 - Ascenseur	TTC
THYSSENKRUPP	30 892,68 €
ARVOR AUTOMATISMES	24 577,80 €
CFA	32 052,80 €
LOT 12 - Plomberie-Chauffage-Ventilation	TTC
FEE	64 584,00 €
ARCHIMEDE	69 913,35 €

ATS	74 466,58 €
AIREC	60 318,69 €
LOT 13 - Electricité	TTC
THOMAS ET GOADEC	13 766,31 €
CHAUFFAGE CONFORT ISOLATION	15 419,25 €
SNERE	12 331,96 €
LBGE	14 346,02 €
TEMI	12 172,89 €

2011 – 26 : BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES EN 2010

Rapporteur : François AUBERTIN

L'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Ce bilan est établi à partir des décisions du Conseil Municipal.

Les actes notariés ne sont pas automatiquement signés en cours d'année.

Les encaissements et les paiements ne sont pas, de ce fait, systématiquement réalisés sur l'exercice budgétaire au cours duquel la décision a été prise.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend connaissance du bilan ci-après :

BILAN DES DECISIONS MUNICIPALES DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES EN 2010

Dates Délibérations	Notaires	Date de l'Acte authentique	Acquéreurs	Cédants	Parcelles	Situation	Surface s	Prix H.T. Euros
02/02/2010	Me REDO	30/06/2010	Ville de GUIDEL	Syndic de copropriété des garages de Kerbernès	CT 152 CT 153 CT 154 CT 155	Allée des Ajoncs	1181 m ² 504 m ² 318 m ² 553 m ²	Cession gratuite
02/02/2010	Me REDO		Ville de Guidel	M. LE MANCQ Henri	ZR 296	Kerdudal	256 m ²	Cession gratuite
02/02/2010	Me Synvet	23/12/2010	Ville de GUIDEL	Marie-Claire LE BAIL	CB 154	Kernod Béatus entre Lot des Chevaliers de la Table Ronde et Tintagel	4263 m ²	46 893,00 €
02/02/2010	Me LE CAGNEC	26/03/2010	Ville de GUIDEL	M. DEBOSSCHER	CB 156	id.	2181 m ²	23 991,00 €
02/02/2010	Me AUBREE		Ville de GUIDEL	SCI des Primevères	CB 170 CB 173 CB 174 CB 262	id.	6 267 m ² 4 176 m ² 1 193 m ² 1 746 m ²	Cession gratuite
02/02/2010	Office Notarial Rennes	en attente	Ville de GUIDEL	Agence Groupama	CE 134	Rue Amiral Febvrier des Pointes	227 m ²	40 000,00 €
30/03/2010	Me NIGEN		Ville de GUIDEL	Cts COEFFIC	ZX 193 et Zw 334	Kerméné		Cession gratuite
30/03/2010	Me SYNDET	23/12/2010	Ville de GUIDEL	Marie-Claire LE BAIL	Bande de terrain le long de la VC 3 – ZS 374	Kernod Béatus	1758 m ²	Cession gratuite
11/05/2010	Me DELLISTE - étude Me AUBREE		Ville de Guidel	Marie-Noëlle LORCY Brigitte COSQUER	ZV 11	Le Clech	5950 m ²	2 737 €
08/07/2010	Me COUZIGOU		Ville de GUIDEL	Foyer d'Armor	locaux maison de l'enfance	Place L. Le Montagner	465 m ²	620 €/m ²
08/07/2010	Me SYNDET		Ville de GUIDEL	M. COURTET	YH 393 et 396	Lotissement Courtet à Saint Matthieu		Cession gratuite
08/07/2010			Ville de GUIDEL	SA LES Avens		Lotissement Val Kerbrest		Cession gratuite
08/07/2010	Me AUBREE	06/10/2010	Ville de GUIDEL	Espacil Habitat	CA 322, 324,326,2 35, 224, 225	Lot. "Excalibur" et "L'Orée du bois"		Cession gratuite
28/09/2010	Me COUZIGOU		Ville de GUIDEL	ATARAXIA	espaces situés le long de la Rue du Général de Gaulle	Rue du Général de Gaulle	239 m ² + 2 m ²	Cession gratuite

Dates Délibérations	Notaires	Date de l'Acte authentique	Acquéreurs	Cédants	Parcelles	Situation	Surfaces	Prix H.T. Euros
28/09/2010	Me NIGEN		Ville de GUIDEL	M. LE BOURSIKOT Mme HARTEREAU	partie de la ZM 97	Précassec	20 m ²	Cession gratuite
28/09/2010	Me COUZIGOU		Ville de GUIDEL	Bretagne Sud Habitat	CB n° 279	Rés. Tintagel	5532 m ²	Cession gratuite
02/12/2010			Ville de GUIDEL	LE CLANCHE	partie de la BP 227 et de la BP 228	Kerquéro	41 m ²	Cession gratuite
02/12:2010			Ville de GUIDEL	Association Syndicale de la "Pièce aux fées"	CM 89,90, 91, 92	La Pièce aux Fées - Scubidan	4823 m ²	Cession gratuite
02/12/2010			Ville de GUIDEL	Mme BOURELIER	Partie de la ZV n° 10	Le Clech	environ 14 000 m ²	0,46 € le m ²

BILAN DES DECISIONS MUNICIPALES DES CESSIONS IMMOBILIERES EN 2010

Dates Délibérations	Notaires	Date de l'Acte authentique	Acquéreurs	Cédants	Parcelles	Situation	Surfaces	Prix Euros
02/02/2010			Riverains Lotiss. Kerprat	Ville de GUIDEL	BW 144 en partie	Kerprat	environ 2 500 m ²	10 € le m ²
02/02/2010	Me AUBREE) Me NIGEN	09/08/2010 12/08/2010	Mme GIRAL MBOURSIKOT Mme HARTEREAU	Ville de GUIDEL	ZM 82 et 97	Portion de voie à Précassec		2 750 € x 2 = 5 500 €
11/05/2010	Me COUZIGOU		Foyer d'Armor	Ville de GUIDEL	parcelle non cadastrée	Rue Général de Gaulle	environ 1 300 m ²	90 000,00 €
08/07/2010	Me COUZIGOU	28/09/2010	Foyer d'Armor	Ville de GUIDEL	CD 256,257, 258	Place L. Le Montagner		170 400 €
08/07/2010	Me NIGEN	24/01/2011	Entreprise DELANCHY	Ville de GUIDEL	parcelle non cadastrée	Rte de Gestel	357 m ²	3 570 € /m ²
08/07/2010	Me NIGEN	24/01/2011	Entreprise DELANCHY	Ville de GUIDEL	Partie parcelle ZP 680	ZI de Pen Mané 3	194 m ²	4 850,00 €
08/072010	Me RABASTE		M. COGAT	Ville de GUIDEL	Partie de l'assiette du CE n° 52	Garzano		0,40 € le m ²
28/09/2010	Me COUZIGOU		M. TONNERRE	Ville de GUIDEL	partie de la parcelle YK 133	Locmiquel Méné	environ 20 m ²	40 € le m ²
02/12/2010			M. MME SARTORI	Ville de GUIDEL	partie de la ZV 11	Le Clech	moins de 300 m ²	0,46 € le m ²

BILAN DES DECISIONS MUNICIPALES DES ECHANGES EN 2010

Dates Délibérations	Date de l' Acte authentique	entre	et	Situation	Surfaces
02/10/2010		SNC ATARAXIA	La Ville de Guidel	BW 219 Rue du Général de Gaulle	36 m ² + 17 m ²
02/10/2010		Ville de GUIDEL	SNC ATARAXIA - Les Jardins de Vitalis	Rue du Général de Gaulle	12 m ²

2011 - 27 : LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2010

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

En application de l'article 138 du Code des Marchés Publics, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la personne publique publie une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste doit indiquer de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

LOT	OBJET	DATE DE NOTIFICATION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL	MONTANT TTC EN €
MARCHES DE SERVICES					
U	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition, la passation et le suivi d'un nouveau contrat d'éclairage public	26/04/2010	SOGREAH	44815	10 740,08
U	Mission d'élaboration d'un profil de baignade de type 3 pour la plage du Bas-Pouldu	21/06/2010	EGIS EAU	44339	36 318,93
U	Mission de maîtrise d'œuvre sur travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Capitaine Quillien	27/08/2010	SBEA	56100	2 990,00
U	Mission complète de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de Guidel-Plages	19/07/2010	FORMA 6	44002	6,25 % sur travaux HT
U	Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du poste de refoulement de Ker Heol	23/09/2010	SOGREAH	56270	7 590,00
U	Mission SPS Aménagement de la Maison de l'enfance	21/07/2010	SOCOTEC	56270	2 272,40
U	Mission Contrôle Technique Aménagement de la Maison de l'enfance	21/07/2010	SOCOTEC	56270	3 300,96
U	Mission SPS Aménagement de la rue Capitaine Quillien	18/10/2010	SOCOTEC	56270	2 272,40
U	Mission SPS Extension de la mairie-Création d'un local archives	26/10/2010	BUREAU VERITAS	56404	3 135,91
U	Mission Contrôle technique Extension de la mairie-Création d'un local archives	26/10/2010	BUREAU VERITAS	56404	3 731,52

U	Maintenance à garantie de résultats des installations d'éclairage public : gestion énergétique, maintenance, exploitation, réaménagements. Avenant N° 1 : prolongation du marché jusqu'au 31/01/2011	04/11/2010	CEGELEC	56520	
MARCHES DE TRAVAUX					
U	Aménagement de voirie RD 306 Avenant N°1 : transfert de fonds de commerce de SCREG OUEST à COLAS	01/01/2010	COLAS	56550	
U	Travaux d'aménagement de voirie Rue de la Villeneuve Ellé	12/04/2010	COLAS	56550	69 012,12
U	Réfection des terrains de sports 2010	26/04/2010	ROPERT	56000	12 213,78
U	Travaux d'étanchéité Ecole de Prat-Foën	18/06/2010	VIDAL	29300	104 730,95
U	Travaux d'aménagement de voirie 2010	08/07/2010	EUROVIA	56702	TF : 271 766,89 TC : 23 874,67
U	Travaux d'aménagement de la rue de la Danaë	28/07/2010	EUROVIA	56702	TF : 58 912,08 TC : 1 142,85
U	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Capitaine Quillien	12/10/2010	SPAC	56700	55 336,53
MARCHES DE FOURNITURES					
U	Acquisition d'une balayeuse compacte de voirie	28/06/2010	CHAPLAIN	35065	139 932,00
U	Fourniture de matériel informatique - marché à bons de commande	08/07/2010	LORI SA	56600	prix sur catalogue - rabais de 7% matériel PC
U	Illuminations 2010	07/10/2010	BLACHERE	84400	9 977,37

2011 -28 : RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ – MODIFICATION DU GROUPE DE TRAVAIL

Rapporteur : François AUBERTIN

Le 29 juillet 2008, le Conseil Municipal a délibéré sur la constitution d'un groupe de travail pour la révision du Règlement Local de Publicité.

Le 24 novembre 2009, il a de nouveau délibéré pour remplacer l'un de ses membres, démissionnaire du Conseil Municipal, Mme Bénédicte KERYHUEL, par M. Richard LANGRONIER

La démission de Mme Michelle CRÉGUT, du Conseil Municipal de Guidel, impose son remplacement au sein de ce groupe de travail.

Il est proposé de profiter également de cette modification pour nommer 5 suppléants (facultatifs) aux membres du groupe de travail car le jour du vote du Règlement Local de Publicité il est impératif que tous les membres du groupe, ou leurs suppléants, soient présents.

Le groupe de travail sur le Règlement Local de Publicité, présidé par le Maire, comprend en nombre égal, des membres du Conseil Municipal, un membre de la Communauté d'Agglomérations du Pays de Lorient, un membre du syndicat mixte pour le SCoT du pays de Lorient, d'une part, et des représentants des différents services de l'Etat désignés par le Préfet, d'autre part.

Rappel des membres du nouveau groupe de travail :

- o M. François AUBERTIN , Maire
- o M. Joël DANIEL, adjoint
- o M. Emmanuel JANSSEN, adjoint,
- o M. Richard LANGRONIER, conseiller municipal,
- o M. Maurice LE TEUFF, conseiller municipal
- o + 5 membres suppléants

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement et particulièrement son article L 581-14 ;

VU le Code de la Route et particulièrement ses articles R 418-1 à R 418-9 ;

Considérant les efforts de la Commune pour un cadre de vie de qualité ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet la modification du groupe de travail pour la révision du règlement local de publicité, sur la base de l'article L 581-14 du Code de l'Environnement.

DÉSIGNE

M. Maurice LE TEUFF, conseiller municipal pour faire parti de ce groupe de travail en remplacement de Mme Michelle CRÉGUT, conseillère municipale démissionnaire.

M. Jean-Pierre LESSELIN , 1er adjoint , Mme Marie-Madeleine PRÉVOST, adjointe, Mme Françoise BALLESTER, adjointe, M. Pascal CORMIER conseiller municipal délégué et Mme Michelle DAVID, conseillère municipale, comme membres suppléants.

Adopté à l'unanimité

2011 – 29 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : François AUBERTIN

En application de l'article L 270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Madame Michelle CREGUT a démissionné de son mandat de Conseiller Municipal

Madame Laure DETREZ, suivante sur la liste « Innovons Guidel, Solidaire et Durable », est appelée à remplacer Madame CREGUT.

Le Conseil Municipal procède à son installation au sein du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

2011 – 30 : MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Rapporteur : François AUBERTIN

Madame Laure DETREZ souhaite intégrer les commissions suivantes :

- Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques
- Commission des Affaires sociales et de l'emploi
- Commission des Sports, jeunesse, affaires scolaires et enfance.

Les membres du Conseil qui souhaitent intégrer une commission où ils ne siègent pas actuellement, sont invités à le préciser.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé, en cas d'accord à l'unanimité, de procéder aux désignations par un vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Laure DETREZ, comme membre des commissions suivantes :

- Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques
- Commission des Affaires sociales et de l'emploi
- Commission des Sports, jeunesse, affaires scolaires et enfance.

PROCEDE aux désignations sollicitées :

Monsieur Alain RICHARD, membre de toutes les commissions

Madame Arlette BUZARE, membre de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Sociales et de l'Emploi

Madame Michelle DAVID, membre de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, Agriculture, Vie des Quartiers et Gens du Voyage.

Adopté à l'unanimité

2011- 31 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

Les résultats du Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2010 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	+ 646 504,36 €
Dépenses de l'exercice	- 8 681 088,46 €
Recettes de l'exercice	+ 9 539 938,58 €
Résultat de clôture	+ 1 505 354,48 €

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **1 505 354,48 €**

Section d'investissement

Excédent antérieur reporté	+ 269 583,27 €
Dépenses de l'exercice	- 3 100 245,96 €
Recettes de l'exercice	+ 2 657 157,54 €
Résultat de clôture	- 173 505,15 €

Le déficit de clôture en investissement ressort à **173 505,15 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

APPROUVE le Compte Administratif 2010 du Budget Principal Ville, conforme au compte de gestion du receveur.

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote)

Adopté par 22 voix pour, 4 voix contre (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ) et 4 abstentions (A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE)

2011 – 32 : BUDGET PRINCIPAL :AFFECTATION DU RESULTAT DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2010

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M14, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2010 laisse apparaître :

- un excédent de clôture à la section de fonctionnement de 1 505 354,48 €
- et un déficit de clôture de 173 505,15 € à la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

DECIDE

Pour la section de fonctionnement :

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2010 pour 748 960,30 € à la section d'Investissement du Budget primitif 2011.

DE REPORTER le solde de cet excédent en section de fonctionnement au budget primitif 2011 soit 756 394,18 €.

Pour la section d'investissement :

DE REPORTER le déficit d'investissement d'un montant de 173 505,15 €.

Adopté par 23 voix pour, 4 voix contre (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ) et 4 abstentions (A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE)

2011 - 33 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

Le Budget primitif 2011 de la commune se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 9 834 024,18 €

013	Atténuation de charges	30 000,00 €
70	Vente de produits, prestations de service	679 710,00 €
73	Impôts et taxes	5 784 846,00 €
74	Dotations, subventions, participations	2 437 614,00 €
75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	65 000,00 €
76	Produits financiers	360,00 €
77	Produits exceptionnels	100,00 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	80 000,00 €
02	Excédent de fonctionnement reporté	756 394,18 €

Dépenses de fonctionnement 9 834 024,18 €

011	Charges à caractère général	2 341 247,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 376 605,00 €
014	Atténuation des produits	103 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 588 920,00 €
66	Charges financières	431 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €
023	Virement à la section investissement	772 895,18 €
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 119 357,00 €

Adopté par 22 voix pour, 4 voix contre (R. HENault, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ), et 5 abstentions (A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE, JP DEMANT)

Section d'investissement

Recettes d'investissement 6 934 463,55 €

13	Subventions d'investissement	534 141,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	649 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	748 960,30 €
16	Emprunts et dettes assimilés	2 399 430,07 €
27	Autres immobilisations financières	500 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	772 895,18 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 119 357,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	158 680,00 €
041	Opérations patrimoniales	52 000,00 €

Dépenses d'investissement 6 934 463,55 €

20	Immobilisations incorporelles	245 609,00 €
21	Immobilisations corporelles	5 390 349,40 €
26	Participation et créances rattachées	1 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	892 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	80 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	52 000,00 €

Adopté par 23 voix pour, 5 voix contre (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD) et 3 absentions (M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

ADOPTE le Budget Primitif 2011 de la Commune.

2011- 34 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

Le projet de budget de la commune prévoit pour l'équilibre de la section de fonctionnement, un produit des impositions directes locales de 5 171 724 €

Il est proposé de retenir les taux suivants des impositions directes locales comme suit :

	<i>Taux 2010</i>	<i>Taux année 2011</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	15,00 %	15,00 %
<i>Foncier bâti</i>	25,00 %	25,00 %
<i>Foncier non bâti</i>	60,41 %	60,41 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

FIXE les taux des impôts locaux comme indiqués ci-dessus.

Adopté par 23 voix pour et 8 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE)

2011-35 : BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES SUBVENTIONS

Rapporteur : François HERVE

Après avis des Commissions;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les subventions ci-après :

(Adopté par 30 voix pour et 1 abstention (A. RICHARD))

ASSOCIATIONS GUIDELOISES

	Décision du conseil	Observations
1, 2, 3... Soleil		pas de dossier
7 Chapelles en Arts	1 700,00	
A.C.P.G. - C.A.T.M.	170,00	
AGAD	0,00	
AGAOMSOR	95,00	
Amicale des employés communaux	1 750,00	
Ar Un Dro E Gwidel	800,00	
	200,00	20 ans de l'asso.
Club philatélique Guidéolois	50,00	
Collection Passion Guidel	100,00	
Comité de Jumelage Guidel Carrigaline	600,00 500,00	25ème anni. Dans attente com program
Conférence St Vincent de Paul	100,00	
Entraide scolaire	1 500,00	
Familles Rurales	770,00	
F.N.A.C.A.	90,00	
Guidel Soie	100,00 400,00	Subv expo à l'Estran
Guilde des Peintres et Stratèges		pas de dossier
La Guilde	100,00	
La Marée Festive	2 500,00	
La Récré des Familles	100,00	pas de dossier
Le Compte est bon	50,00	
Les Amis de la Nouvelle Calédonie	100,00	
Les Vitrines de Guidel	1 000,00	
Médaillés Militaires	100,00	
Nuits Etoilées Pouldu-Laïta	9 400,00	
Objectif Peinture	400,00	
Office de Tourisme	8 000,00	
Plaisir de la porcelaine	100,00	
Rêves de clown	300,00	
Roméo et Juliette		pas de dossier
Secours catholique - équipe de Guidel	200,00	
Société d'Horticulture de Guidel	400,00	
Taol Skoaz	1 500,00	
Telenn Band		pas de dossier
Tu fais quoi pour la planète	250,00	
Union Nationale des Combattants	100,00	
TOTAL	33 525,00	

FONDATION POLIGNAC KERJEAN

	Décision du conseil	Observations
Festival Polignac	6200,00	
Concerts à l'Estran	3 000,00	
Intermèdes musicaux	1 000,00	
TOTAL	10 200,00	

SUBVENTIONS SCOLAIRES

	Décision du conseil	Observations
Collège Saint Jean (5,22€/élève)	2 281,14	437 élèves Guidélois
CES Quéven (5,22€/élève)	882,18	169 élèves Guidélois
Foyer Socio Educatif		pas de dossier
TOTAL	3 163,32	

Cas particuliers 18€/élève - sauf AEP Diwan 82,16€/élève

	Décision du conseil	Observations
Ecole Diwan Lorient		pas de dossier
Ecole Diwan Kemperlé	82,16	1 élève
BTP Formation - CFA (56)	234,00	13 apprentis
Centre de Formation d'Apprentis (Hennebont)		pas de dossier
Chambre de Métiers et de l'Art. (35)	18,00	1 apprenti
Chambre de Métiers et de l'Art. (56)	270,00	15 apprentis
Chambre de Métiers et de l'Art. (29)		pas de dossier
Chambre de Métiers et de l'Art. (85)	18,00	1 apprenti
Institut d'Education Motrice Mutualité Santé Social de Dirinon	18,00	1 élève
LEAP – Saint Gabriel Nantes Océan	18,00	1 élève
LEGTA Le Gros Chêne - Pontivy	18,00	1 élève
Lycée Professionnel de Ker-Anna - Kervignac	144,00	8 élèves
Lycée Professionnel Horticole – Hennebont		pas de dossier
Lycée Professionnel Horticole - St Jean Brév.	36,00	2 élèves
Lycée Professionnel Maritime et Aquacole	36,00	2 élèves
Maison Familiale d'Elliant	18,00	1 élève
Maison Familiale Rurale de Landivisiau	18,00	1 élève
TOTAL	928,16	

ASSOCIATIONS SPORTIVES GUIDELOISES

	Décision du conseil	Observations
Association Sportive Collège St Jean	400,00	
Association Sportive N.D. des Victoires	400,00	
Bad'loisirs Guidel	400,00	
Club Laïta Guidel	6 800,00	
Cyclo-Club - V.T.T. - Section compétition	700,00	
Cyclo-Club - V.T.T. - Section loisirs		
Ecole de rugby	750,00	
EMK Compétition	0,00	
Energy'm	0,00	
Groupe Athlétique Guidélois	500,00	
Guidel Karaté Do Club	450,00	
Guidel Kite Club	150,00	
Guidel Rando	300,00	
Guidel Surfcasting Club	420,00	
KMB Compétition Partenaire	0,00	
La Guidéloise Foot - tournoi de jeunes	500,00	pas de dossier
La Guidéloise Volley La Guidéloise Football La Guidéloise Basket La Guidéloise Tennis de Table	14 500,00	
Les Joggers de la Laïta		pas de dossier
Tennis Club	2 300,00	
Termaji's	0,00	
USEP Prat-Foën	400,00	
West Surf Association	7 500,00	
Enveloppe pour clubs sportifs méritants	4 000,00	
TOTAL	40 470,00	

ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES A GUIDEL

	Décision du conseil	Observations
Association sportive Collège de Quéven	240,00	
Association sportive Collège de Kerneuzec	0,00	
Rugby Club Plabennec	0,00	
TOTAL	240,00	

AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES A GUIDEL

	Décision du conseil	Observations
Action contre la Faim	0,00	
Adapei du Morbihan - Les Papillons Blancs	160,00	
A.D.A.V.I. 56	100,00	
A.D.M.R. "Les Troménies"	3 000,00	
Agriculture et Tourisme – Bienvenue à la ferme		pas de dossier

Aides – Délégation dép. Du Morbihan	0,00	
A.I.P.S.H. (Asso. Int. Pers. Situ. Hand.)		pas de dossier
AFTC 56 (Ass. Familles Trauma. Crâniens)	100,00	
ASP 56	100,00	
Ass. Fédérée pour le don de sang béné. De la région de Pont-Scorff	100,00	
Asso. Nati. Des Anciens Combattants de la Résistance du Morbihan	0,00	
Asso. Rég. des Laryngectomisés et Mutilés de la voix	100,00	
Association Capucine	0,00	
Association des riverains de Lann-Bihoué	0,00	
Association Française contre les Myopathies	0,00	
Association Elan	100,00	
Association Garmor	1 700,00	
Association Lorient Solidarité	0,00	
Atout Cœur Morbihan	100,00	
Banque alimentaire du Morbihan	1 800,00	
Cercle celtique Armor Argoat	0,00	
Chiens et guides d'aveugles du Morbihan	100,00	
Croix Rouge Française	200,00	
Darah Afghanistan	0,00	
Eaux et Rivières	0,00	
Ecoute Familiale Information Toxicomanie		pas de dossier
EFA 56 (Enfance et familles d'adoption)	100,00	
Emglev Bro An Oriant	100,00	
Fédération des chasseurs		Traité par convention
Fédération Nationale des Anciens Mission Ext	0,00	
FNATH (Accidentés de la vie)	100,00	
G.V.A. Lorient Pont-Scorff	150,00	
Handicap Evasion		pas de dossier
I.M.C. 29	0,00	
La Croix d'Or – Alcool Assistance	0,00	
Ligue contre le cancer	110,00	
Noël de l'Enfance	0,00	
Pôle d'entraide neurologique	100,00	
Radio Bro Gwened	0,00	
Salon du livre jeunesse	1 000,00	
Sauvegarde 56	0,00	
Sté Française de la Croix Bleue du Pays lor.	100,00	
Société Nationale de Sauvetage en Mer	100,00	
Solidarité Paysans du Morbihan	0,00	
SOS Amitié	100,00	
Union Dép. Des syndicats Force Ouvrière	0,00	
Vie libre	0,00	
TOTAL	9 620,00	

DIVERS

	Décision du conseil	Observations
Subventions aux familles	4 000,00	
TOTAL	4 000,00	

	Décision du conseil	Observations
C.C.A.S.	570 000,00	
TOTAL	570 000,00	

TOTAL GENERAL SUBVENTIONS	672 146,48
----------------------------------	-------------------

2011- 36 : BUDGET PRINCIPAL SUBVENTION AUX FAMILLES POUR VOYAGES D'ETUDES, CLASSES DE NEIGE, CLASSES VERTES ETC...

Rapporteur : Françoise BALLESTER

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de fixer les conditions d'octroi aux familles, de la subvention attribuée pour voyages d'études, classes de neige, classes vertes etc...

Le montant de la subvention est de 60,00 € par élève et pour en bénéficier, le montant de l'impôt sur les revenus soumis à barème devait être inférieur à 565 € (déclaration de revenus 2008). Il est proposé de maintenir le montant de la subvention à 60 € par élève jusqu'à la fin des études secondaires, et de porter le plafond de l'impôt sur les revenus du foyer fiscal à 600 € (année N-2).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et de l'Enfance du 11 mars 2011,

DECIDE de maintenir le montant de la subvention à 60 € par élève jusqu'à la fin des études secondaires et de porter le plafond de l'impôt sur le revenu fiscal à 600 € (année N-2).

Adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (R. HENault, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD)

2011- 37: NATURE ET REGIME DES DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 DE LA NOMENCLATURE M14 - AUTORISATION DU CONSEIL

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

L'attention de la collectivité a été appelée sur la nécessité de déterminer la nature des dépenses imputables au compte « fêtes et cérémonies » afin d'autoriser le comptable, après s'être assuré de la régularité de son imputation, à en assurer le paiement des dépenses afférentes.

Feront l'objet de dépenses imputables à ce compte :

- Les dépenses liées aux fêtes locales organisées par la commune.
- Les cadeaux offerts par la commune aux agents à l'occasion des fêtes de Noël, des départs à la retraite.

- Les cadeaux offerts à l'occasion des concours organisés par la commune, des réceptions d'accueil des nouveaux habitants.
- Les achats de billets de spectacles destinés aux élus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

AUTORISE l'imputation au compte 6232 des dépenses précédemment listées.

Adopté par 27 voix pour et 4 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ)

2011- 38 : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Rapporteur : J. Daniel

Le Compte Administratif 2010 du budget assainissement se présente comme suit:

Section d'exploitation

Dépenses de l'exercice	-768 885,15 €
Recettes de l'exercice	+ 970 748,43 €
Résultat de clôture	+ 201 863,28 €

L'excédent de clôture en fonctionnement ressort à **201 863,28 €**

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	-1 187 372,43 €
Recettes de l'exercice	+1 055 046,82 €
Résultat de clôture de	-132 325,61 €

Le déficit de clôture en investissement ressort à **132 325,61 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

APPROUVE le Compte Administratif 2010 Assainissement, conforme au compte de gestion du receveur.

(M. le Maire se retire de la salle au moment du vote)

Adopté par 26 voix pour et 4 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ)

2011 – 39 : BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2010 : AFFECTATION DES RESULTATS DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : J. DANIEL

Aux termes de l'instruction budgétaire et comptable M49, l'assemblée délibérante doit, après l'arrêt des comptes, procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé.

Le Compte Administratif 2010 laisse apparaître un excédent d'exploitation de 201 863,28 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011

AFFECTE l'excédent d'exploitation dégagé sur l'exercice 2010, pour 132 325,61 € à la section d'investissement du projet de budget primitif 2011.

REPORTE le solde de cet excédent en section d'exploitation du budget primitif, soit 69 537,67 €.

REPORTE le déficit d'investissement de 132 325,61 € au budget primitif 2011.

Adopté par 27 voix pour et 4 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ)

2011 – 40 : BUDGET ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur : J. DANIEL

Le Budget Primitif 2011 de l'assainissement se présente comme suit :

Section d'exploitation :

Recettes d'exploitation **891 070,00 €**

002	Excédent antérieur reporté	69 537,67 €
70	Ventes produits, prestations, marchandises	726 328,33 €
042	Opération d'ordre-transferts entre sections	95 204,00 €

Dépenses d'exploitation : **891 070,00 €**

011	Charges à caractère général	461 070,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 450,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €
66	Charges financières	174 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 505,00 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €
042	Opérations d'ordres-transferts entre section	219 045,00 €

Adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD)

Section d'investissement

Recettes d'investissement

1 862 804,00 €

10	Apports, dotations et réserves	97 814,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	132 325,61 €
13	Subventions d'investissement	63 860,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 349 759,39 €
040	Opérations d'ordre-transfert entre sections	219 045,00 €

Dépenses d'investissement :

1 862 804,00 €

001	Résultat reporté	132 325,61 €
16	Emprunts et dettes assimilés	215 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	60 274,00 €
23	Immobilisations en cours	1 330 000,00 €
020	Dépenses imprévues	15 000,39 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	95 204,00 €

Adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

ADOpte le Budget Primitif 2011 de l'assainissement.

2011 - 41 : BUDGET ASSAINISSEMENT : PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET 2011 - ASSAINISSEMENT, DE TRAVAUX DE VOIRIE CONSECUTIFS AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : J. DANIEL

La remise en état complète de certaines voiries communales est parfois nécessaire au-delà de la reconstitution des tranchées, après travaux d'extension du réseau d'assainissement.

Une enveloppe de 100 000 € a été prévue sur le budget assainissement pour la réaliser.

Ces travaux ont été prévus sur le marché à bons de commande qui va être passé avec la commune.

Il est donc nécessaire d'autoriser le financement de ces travaux par le budget assainissement et leur réalisation sur le marché à bons de commande qui va être passé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

DONNE son accord pour la prise en charge des travaux ci-dessus sur le budget assainissement.

Adopté à l'unanimité

2011- 42 – MAISON DE L'ENFANCE : FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DU MORBIHAN (EQUIPEMENT)

Rapporteur : Françoise BALLESTER

Il est rappelé que la ville a cédé pour 170 400 €, un terrain situé Place Le Montagner, au Foyer d'Armor pour qu'il y réalise un projet immobilier.

Dans cet ensemble immobilier, la ville achète au Foyer d'Armor, les locaux (brut de béton) utiles pour la maison de l'enfance, pour 310 000 € (frais inclus).

Pour la maison de l'enfance, la Caisse l'Allocations Familiales a accordé à ce jour, une subvention de 209 000 €, selon convention du 18 mars 2009.

Concernant l'équipement des lieux, prévu pour un montant de 33 450 € HT, une aide financière à l'équipement de la maison de l'enfance, peut être obtenue de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour un montant de 10 035 €.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter auprès de la CAF du Morbihan une aide financière au titre de l'aide à l'équipement (10 035 €) de la Maison de l'Enfance dans les conditions prévues pour les aides financières de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la CAF du Morbihan une aide financière au titre de l'aide à l'équipement (10 035 €) de la Maison de l'Enfance dans les conditions prévues pour les aides financières de la CAF

Adopté à l'unanimité

2011-43 : PISCINE : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SOCIETE UNYCIB'S ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA PISCINE DE GUIDEL AUPRES DES SCOLAIRES ET DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Rapporteur : François AUBERTIN

En date du 20 Septembre 2007, le Conseil municipal autorisait le maire à signer une convention entre la ville et la société UNYCIB'S Sarl, représentée par M. Bertrand Chanard, pour la mise à disposition de la piscine exploitée par cette société au profit des scolaires et du centre de loisirs sans hébergement.

En vertu de cette convention, la ville s'engageait à verser 80 000 € HT, en échange de la mise à disposition de la piscine à son profit, à hauteur de 524 heures par an.

Le 11 mai 2010, compte tenu du déficit d'exploitation de la société sur l'année 2009, qui était de nature à compromettre la poursuite de son activité, le Conseil municipal décidait, par avenant à cette convention l'attribution d'une redevance complémentaire de 30 000 € HT pour l'année 2010.

Malgré une amélioration significative de la fréquentation dans le cours de l'année 2010, l'équilibre financier de la société n'est toujours pas atteint.

Après un examen approfondi de son bilan rétrospectif et prospectif, il apparaît que la charge de remboursement de l'investissement, très supérieure aux prévisions initiales, ne permettra de maintenir la société à l'équilibre, que si la contribution de la ville est revue à un niveau suffisant.

Compte tenu du service public offert au bénéfice des scolaires, et plus largement à l'ensemble de la population guidénoise et plus généralement pour la ville, il est proposé, par avenant à la convention, de fixer le montant de la redevance annuelle à 130 000 € HT à compter de l'année 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°3 à la convention.

Adopté par 22 voix pour et 9 voix contre (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD, M. GUILLERME, P. LE DRO, A. LE BORGNE, JP DEMANT)

2011-44 : PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS - APPROBATION DE LA DEMARCHE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales prévues par l'article L. 4121-1 du code du travail, et la loi du 31 décembre 1991, qui précise que "le chef d'établissement doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs de l'établissement y compris les travailleurs temporaires". Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

La démarche proposée vise à inscrire une réelle dynamique de prévention des risques dans la collectivité. A cette fin, il est établi un document unique des résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs de chaque unité de travail. A l'issue de cette démarche d'évaluation, un plan d'actions de prévention sera mis en œuvre.

L'objectif est de permettre l'implication de l'ensemble des agents afin de favoriser la prise en compte et la bonne adaptation des mesures de prévention.

Afin d'engager la démarche sans tarder, les premiers actes suivants associant les acteurs étroitement liés à la démarche ont été mis en œuvre :

- Lettre d'engagement de Monsieur le Maire sur la démarche de prévention des risques professionnels
 - Transmission d'un questionnaire auprès du personnel visant à identifier les risques professionnels
- Une réunion du groupe de travail présidé par le Maire et composé de l'adjointe au personnel, du technicien chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité, de représentants du personnel (services techniques, services administratifs, services du CCAS), de la responsable des ressources humaines et du Directeur Général des services sera prochainement mise en œuvre.

Le budget annuel prévisionnel alloué à cette démarche devrait s'élever à près de 7 000€ (valorisation du coût agent).

L'ensemble de la démarche d'évaluation des risques professionnels fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion du Comité Technique (avril 2011).

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL, géré par la Caisse des dépôts, a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

- **APPROUVE** la réalisation de la démarche d'évaluation des risques professionnels
- **SOLLICITE** une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Adopté à l'unanimité

2011 - 45 : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu la déclaration de vacance de poste d'agent de maîtrise principal (filière technique – emploi de menuisier) en date du 30 Décembre 2010.

Vu le tableau de classement des candidats établi par le jury réuni le 18 février 2011,

Compte tenu qu'il y lieu de supprimer le grade d'agent de maîtrise vacant au 1^{er} juin 2011 et de créer un poste d'agent technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Avril 2011, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants au tableau des emplois de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe et de supprimer un emploi d'agent de maîtrise principal.

MODIFIE le tableau correspondant des effectifs de la collectivité dans les conditions suivantes.

FILIERE TECHNIQUE					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Menuisier	Agent de maîtrise principal	C	5	4	Temps complet
Menuisier	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	12	13	Temps complet

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

2011-46 : FILIERE TECHNIQUE : REFORME DE LA CATEGORIE B - MODIFICATION COMPLEMENTAIRE DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Marie-Madeleine PREVOST

La réforme statutaire de la catégorie B prévoit la création d'un nouveau cadre d'emplois de technicien territorial, dans la filière technique issue de la fusion des techniciens supérieurs et des contrôleurs de travaux. Les agents de la filière technique titulaire de ces grades ont été intégrés dans ce nouveau cadre d'emplois à compter du 1^{er} décembre 2010. Il convient de prévoir pour les agents titulaires du grade de technicien supérieur le reclassement dans le nouveau grade d'accueil de technicien principal.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 précité,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 21 Mars 2011,

MODIFIE le tableau correspondant des effectifs de la collectivité dans les conditions suivantes.

FILIERE TECHNIQUE					
Emploi	Grade (s) associé (s)	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Technicien Espaces verts	Technicien supérieur chef	B	1	0	Temps complet
Technicien Espaces verts	Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	0	1	Temps complet

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

2011-47 : ACQUISITION DU CENTRE DE JEUMONT A VILLENEUVE TROLOCH

Rapporteur : François AUBERTIN

La ville de Jeumont possède à Pen Er Malo un centre de vacances, qu'elle n'exploite plus depuis janvier 2009 et dont elle souhaite se défaire.

Cet ensemble immobilier, qui comporte six bâtiments pour une emprise de 980 m² permettant d'accueillir 100 personnes, établi sur un foncier de 20 802 m² cadastré n°s YL 167, 168 et 370, classé NAI au POS (zone destinée aux activités de loisirs) a été mis en vente au plus offrant.

Par estimation en date du 3 juin 2010, France Domaines a évalué ce bien à une valeur située entre 640 000 et 700 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir cet ensemble, situé en site sensible, pour en maîtriser le devenir, afin de lancer un appel à projet en vue d'y réaliser un éco quartier innovant en termes d'urbanisme et de développement durable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 10 Mars 2011,

VU l'avis du service de France Domaine 56,

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition du centre de vacances de la ville de Jeumont, au prix de 700 000 €uros.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de la ville de Guidel.

Adopté par 26 voix pour et 5 abstentions (R. HENAULT, M. DAVID, M. LE TEUFF, L. DETREZ, A. RICHARD)

2011-48 :VENTE D'UNE PORTION DE TERRAIN A M. ET MME BARRAGAN, Rés. DE MELEZEVEN : RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Emmanuel JANSSEN

Par délibération du 25 Janvier 2011, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de terrain communal (environ 200 m²) Résidence de Mélézéven en vue de sa vente à M. et Mme BARRAGAN, afin d'agrandir leur propriété sise 19, Rue René Madec.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 février au 08 mars 2011. Aucune observation n'a été formulée. Le Commissaire-enquêteur a donc émis un avis favorable au déclassement en vue de la vente à M. et Mme BARRAGAN.

Le reste de cette parcelle sera donc aménagé pour partie en aire de retournement pour le véhicule de ramassage des poubelles et pour l'autre, en parking public comprenant 9 places de stationnement.

Le service des Domaines a estimé le terrain à 70 € le m², soit environ 14 000 € pour l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 18 Mars 2011,

VU l'avis du service de France Domaine 56,

AUTORISE la vente d'une bande de terrain d'environ 200 m² à M. et Mme BARRAGAN.

DIT que les frais d'enquête publique, d'acte notarié et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

Adopté à l'unanimité

2011-49 : ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN DANS LA PROPRIETE DE M. JAOUEN A TRAUREC

Rapporteur : Emmanuel JANSSEN

Monsieur JAOUEN domicilié à Traourec, a constaté, lors du passage d'un géomètre du cadastre que la surface de sa propriété a été réduite du fait que le chemin rural n° 59, a été réalisé il y a plus de 30 ans, en partie sur sa propriété, pour une surface d'environ 85 m².

En 2006, il a été proposé à Monsieur JAOUEN d'acquérir ce terrain au prix de 7,31 € le m². Celui-ci vient de nous adresser sa réponse positive.

Le service des domaines a à nouveau évalué ce terrain à 8 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de l'assiette du chemin au prix de 8 € le m².

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 10 Mars 2011,

DONNE son accord sur l'acquisition de la portion de terrain sur lequel le chemin a été réalisé au prix de 8 € le m².

DIT que les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

2011- 50 :DENOMINATION DE VOIES A LOCMARIA

Rapporteur : Emmanuel JANSSEN

La localisation précise des habitations de Locmaria devenant difficile pour les services de la Poste, des pompiers, médecins et autres..., une réunion de concertation avec les villageois a été organisée afin de trouver un arrangement pour la dénomination des voies et la mise en place d'une numérotation.

A tour de rôle, et par quartier, les habitants ont proposé des noms de rues.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 10 Mars 2011,

DECIDE en conséquence de dénommer comme suit, les voies suivantes :

- Impasse du Roz
- Route de Carnoët
- Rue de la Chapelle de Locmaria
- Impasse des Pléiades
- Chemin de la Fontaine
- Chemin de Pen er Roué
- Impasse Marcel Bienvenu
- Rue de Beg en Hent
- Impasse des champs

Adopté à l'unanimité

2011-51 : DENOMINATION DE DEUX VOIES A LA GARDERIE

Rapporteur : Emmanuel JANSSEN

Afin de pouvoir se repérer et d'établir une nouvelle signalétique dans les zones d'activités, des rues ont déjà été dénommées à Pen Mané, aux Cinq Chemins et à la Garderie.

Il est proposé de nommer, respectivement « Route de Ty Rhun » et « Route de Beau Soleil », jusqu'alors non dénommées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 10 Mars 2011,

DONNE son accord sur la dénomination des voies suivantes :

- Route de « Ty Rhun »
- Route de « Beau Soleil »

Adopté à l'unanimité

2011-52 : PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE, DES FRAIS DE TRANSPORT POUR 3 ELUS APPELES A SE RENDRE AU MINISTERE DE L'ECOLOGIE POUR UNE JOURNEE CONSACREE AUX AGENDAS 21 LOCAUX

Rapporteur : Alain RICHARD

Par un courrier du 16 Février dernier, Mme N. KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a confirmé le succès de la demande de reconnaissance officielle de notre Agenda 21, désormais reconnu « **Agenda 21 local – France** ». Sur cette lettre, elle a par ailleurs précisé que cette décision qui résultait d'une double analyse de notre projet, « reposant sur une expertise au regard du cadre de référence » avait été prise après avis de la

DREAL, des Préfets de Département et de Région, et suite à une présentation du Comité National des Agenda 21 le 09 Décembre dernier.

A la suite de cette reconnaissance, le Ministère a demandé aux délégués des collectivités engagées dans des Agendas 21 locaux officiellement reconnus, de participer à une Journée de travail à **PARIS le Mercredi 13 Avril prochain**. Cette journée qui sera essentiellement consacrée à « la gouvernance des Agenda 21 locaux », (implication et participation de la population) comprendra une manifestation officielle de remise, par Mme la Ministre, des distinctions aux représentants des territoires et collectivités nouvellement reconnus.

Les trois élus qui s'étaient rendus au Ministère pour soutenir la démarche de Guidel (F. AUBERTIN, J. DANIEL et P. CORMIER) sont pressentis pour participer à cette journée. Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à engager les dépenses liées à ce déplacement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et Développement Durable, de l'Agriculture, Sécurité, Vie des Quartiers et Gens du Voyage du 10 Mars 2011,

AUTORISE M. le Maire à engager les dépenses liées à ce déplacement.

Adopté par 30 voix pour et 1 abstention (A. RICHARD)

2011- 53 : DENOMINATION DE LA SALLE N° 1 A VILLENEUVE ELLE

Rapporteur : François HERVE

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer le nom de « Edouard HENAFF » à la Salle n° 1 de la Ville neuve Ellé.

Edouard HENAFF (1909-2007) était un guidémois engagé dans de nombreuses associations guidémoises.

Orphelin dès son plus jeune âge, incorporé dans la Marine le 1^{er} octobre 1930, il en ressort 39 ans plus tard, après une longue carrière qui le mènera à Madagascar, au Liban, au Maroc et en Tunisie.

En 1942, alors à Madagascar, il rejoint les forces navales françaises libres à Beyrouth, via l'Afrique du Sud où il se met au service de la France combattante.

Il entre à l'école des officiers d'administration de la Marine en 1947.

Il sera présent au Maghreb de 1948 à 1966.

La retraite venue, il s'engage résolument dans la vie associative à Guidel :

- Membre actif des comités de jumelage
- Amicales diverses de la FNACA
- Amicale des Forces françaises libres

Personnage haut en couleur et reconnu pour son esprit de camaraderie, d'humour et sa bonne humeur coutumière, Edouard HENAFF fut aussi doyen des Guidémois.

Edouard HENAFF était : Médaillé militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier dans l'ordre national du mérite

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et sur sollicitation associative,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative, Communication, Animations, Tourisme et Jumelage du 14 Mars 2011,

ATTRIBUE le nom de « Edouard Hénaff » à la Salle N° 1 de la Villeneuve Ellé.

Adopté à l'unanimité

2051-54 : PROJETS DE L'ESTRAN AVEC DEUX LYCEES DE QUIMPERLE : INFORMATION

Rapporteur : M. LESSELIN

Guillaume Bellier, enseignant de lettres au lycée polyvalent public Kerneuzec, et Daniel le Bras, enseignant d'anglais au lycée professionnel Roz Glas, ont conjointement rencontré le directeur de L'ESTRAN pour évoquer des passerelles entre ces deux lycées de Quimperlé et l'établissement culturel guidéolois L'ESTRAN autour du jazz.

Sur la base de présences d'artistes dans ces lycées ou de lycéens à L'ESTRAN (concerts, répétitions privées, ateliers,...), un projet se dessine pour « associer » les deux établissements scolaires et l'établissement culturel dans un travail de découverte, de sensibilisation et de pratique.

Cette volonté de faire travailler ensemble deux lycées voisins est également inédite, inspirée de la communauté de travail du jazz qui rassemble et assemble des musiciens de divers horizons.

Ce projet commun d'action culturelle sur un territoire peut adopter la forme du jumelage, tel que défini par le circulaire n° 1992-123 du 30 mars 1992 (B.O. n° 15 du 9 avril 1992), car il favorise l'élargissement des actions à l'ensemble de la communauté scolaire, la construction d'un projet sur la durée en cohérence avec les objectifs du projet d'établissement, et la pérennisation du partenariat entre les structures scolaires et l'établissement culturel. Le ministère de la Culture – Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, le Rectorat, la Ville (et éventuellement la Région Bretagne) peuvent être signataires d'une telle convention de jumelage.

Dans un projet global construit sur une ou plusieurs années scolaires, le jumelage tisse un lien privilégié entre les établissements scolaires et le partenaire culturel. Il multiplie les occasions de rencontres entre les élèves et le partenaire culturel en utilisant tous les temps de la scolarité (sorties culturelles, ateliers artistiques, itinéraires de découvertes, résidences d'artistes...) et toutes les approches culturelles (rencontre sensible, analyse d'œuvres, acquisitions culturelles, approche des métiers, de l'économie culturelle...). Il cherche, in fine, à rendre naturelle pour l'ensemble de la communauté scolaire la fréquentation de la structure culturelle et à inscrire durablement l'appétence culturelle et la pratique artistique dans la vie des élèves.

A titre d'exemple, voici les déclinaisons proposées dans la circulaire du 30 mars 1992 : *Le jumelage doit permettre de développer et d'approfondir les actions de partenariat existantes, par exemple :*

- *meilleure circulation d'information sur les activités artistiques partenariales en cours ;*
- *proposition régulière aux élèves, aux étudiants, voire à leurs parents, de participer à des événements artistiques ;*
- *accueil de manifestations artistiques au sein de l'établissement ;*
- *organisation, dans ou hors du temps scolaire, de rencontres avec des professionnels de secteurs culturels variés, invités à s'exprimer sur leur métier ainsi que sur leurs pratiques créatives ;*
- *accueil en résidence d'un artiste ou d'une équipe artistique pendant plusieurs mois.*

Le jumelage peut favoriser des actions diversifiées et innovantes :

- *obtention de facilités tarifaires et de déplacement ;*
- *actions d'information et de formation continue des enseignants (...);*

- constitution d'un lieu de rencontre et de ressources au sein de l'établissement scolaire ou de l'établissement culturel, aux multiples vocations possibles (expression, documentation, échange d'informations sur les grandes manifestations artistiques, les stages artistiques et patrimoniaux proposés hors cadre scolaire).

2011-55 :PRINTEMPS DES ECRIVAINS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN - AUTORISATION

Rapporteur : M. MARTEIL

La ville de Guidel, en partenariat avec l'association Ar un dro e Gwidel et le poète guidéolois Patrice Perron, organise la 14ème édition de son salon du livre "Le printemps des écrivains" qui se déroulera le dimanche 17 avril 2011 de 10h00 à 18h00.

Cette journée littéraire réunira une cinquantaine d'auteurs, 3 libraires, un calligraphe.

Le thème choisi cette année "Crimes et énigmes" mettra à l'honneur des auteurs régionaux du roman policier, noir, historique ou social. Des poètes, romanciers, journalistes seront, comme tous les ans, très présents.

Un café littéraire offrira, toute la journée, lectures, rencontres, débats.

Un espace jeunesse, des ateliers (calligraphie, écriture) complètent cette journée de rencontres autour de la littérature en Bretagne.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 3 500 €.

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Morbihan pour l'organisation de cette manifestation (examen par le Conservateur Départemental de la Médiathèque du Morbihan)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter une aide financière du Conseil Général du Morbihan pour l'organisation du salon du livre le « printemps des écrivains ».

Adopté à l'unanimité
